La science pour la santé
From science to health

Délégation régionale Paris 6

Décision n° 2021-17

LA DELEGUEE REGIONALE CAMILLE CHAUDONNERET
ORDONNATEUR SECONDAIRE DE LA DELEGATION REGIONALE PARIS 6

La déléguée régionale,

Vu le code de la recherche ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale **;**

Vu le décret du 26 novembre 2018, portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision DAJ n°2018-112 du 1er janvier 2018, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision DAJ n°2013-110 du 22 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision DAJ n°2020-81 du Président-directeur général portant organisation et politique achat de l'Inserm ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 4 octobre 2018 relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2019-2021 ;

Vu la décision DAF n°2018-142 relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires ;

Vu la décision DAJ n°2017-177 du 1er novembre 2017 nommant Madame Camille CHAUDONNERET, déléguée régionale et ordonnateur secondaire de la Délégation régionale Paris 6.

Vu la décision n°2020-54 portant délégation de signature de l'Unité mixte de recherche 1138 intitulée « Centre de recherche des Cordeliers ».

DECIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Camille CHAUDONNERET et de Madame Jessica ZUCMAN-ROSSI, délégation de signature est accordée, à compter du 1er avril 2021 et jusqu'au 30 juin 2021, à Madame Pascale MAZOYER, afin, au nom de Madame Camille CHAUDONNERET, Déléguée régionale, ordonnateur secondaire, dans les limites d'une part, des attributions du délégué régional et d'autre part, des crédits disponibles de la structure, d'effectuer le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr, les actions suivantes :

1. Les marchés publics et bons de commande de fournitures et services (à l'opposé de ceux relatifs aux opérations de travaux), nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé à l'article 3 de la présente décision, le cas échéant par la validation de l'acte dans l'outil Safir ;
2. Les décisions et actes relatifs à l'admission, l'ajournement, la réfaction ou le rejet des prestations livrées, le cas échéant par la validation de l'acte relatif à la liquidation /certification du service fait dans l'outil Safir ;
3. Les documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger, nécessaires à l'activité de la formation de recherche, dans le respect des règles applicables à l'Inserm, notamment en matière de mission dans les pays à risques, le cas échéant par la validation de l'acte dans l'outil Safir.

Article 2 : Le seuil mentionné à l'article 1.1 de la présente décision est le seuil européen de procédure formalisée applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L2124-1 du code de la commande publique. Ce seuil est à comparer à la valeur unitaire du marché ou du bon de commande à signer ou à valider.

Article 3 : Ampliation de la décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la délégation régionale Paris 6.

Article 4 : La présente décision prend effet le 1er avril 2021.

La Déléguée Régionale,

Ordonnateur secondaire

Camille CHAUDONNERET

Annexe à la décision de délégation de signature de l'ordonnateur secondaire de la délégation régionale Paris 6 de l'Inserm

Liste des délégataires					
Prénom et nom	**Fonction**	**Employeur**	**Corps de fonctionnaire (ou type de contrat de travail si non-fonctionnaire, avec la date de la fin de celui-ci s'il n'est pas à durée indéterminée)**	**Signature**	**Paraphe**
Domaine de l'article 1 de la délégation de signature					
Pascale MAZOYER	Gestionnaire	Université de Paris	CDD jusqu'au 31/08/2021		